

Récépissé de déclaration d'achat

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Système d'immatriculation des véhicules

(Article R.322-4 du code de la route)

Identité du professionnel acquéreur

☐ Personne physique	Personne morale
Nom :	Raison sociale :
Prénom :	Numéro SIREN/SIRET :
Adresse:	
Code Postal : Commune :	

Identité du vendeur



Informations concernant l'achat du véhicule

Numéro d'immatriculation :

Numéro VIN :

Date et heure de l'achat : 04/03/2025 à 09h00

Déclaration effectuée le 17/04/2025 et enregistrée dans le système d'immatriculation des véhicules le 17/04/2025